

## Texte n° 8

### Un compte de prévôté

**1483 (B 2233)**

Première page du compte de Jacques Racinotte, prévôt et receveur de la prévôté de Foug, pour l'année 1423.

Les registres de comptes laissés par les receveurs fiscaux sont une source précieuse d'information sur la vie quotidienne. Dans ces registres sont consignées toutes les recettes en argent et en nature ainsi que les dépenses de la prévôté.

Sur la première page de ce registre, le prévôt établit une concordance entre les différentes monnaies qu'il perçoit dans le ressort de sa prévôté. On notera que l'année fiscale commence le 1<sup>er</sup> octobre (la mention *feste Saint Remy chief d'octobre* signifie « fête de [la translation des reliques de] saint Remi au début du mois d'octobre », la « translation » étant le déplacement des reliques d'un saint d'un endroit à un autre ; saint Remi est le célèbre archevêque de Reims qui a baptisé Clovis).

« Monseigneur de Théroanne » est Henri de Lorraine, fils d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont. Il fut évêque de Théroanne de 1456 à 1485, et de Metz de 1484 à 1505. Il mourut en 1505. Il possédait la prévôté de Foug, dépendant du duché de Bar.

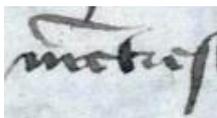
**Niveau de difficulté** : assez difficile.

Ce texte ne présente pas de grandes difficultés de lecture, une fois que l'œil s'est habitué à l'écriture gothique caractéristique de cette période. Les abréviations sont peu nombreuses et classiques.

- 1/ COMPTE UNZIEME DE
- 2/ Jaquot Racinocte, prevost et recepveur
- 3/ pour reverend pere en Dieu et *notretreshonnore* seigneur
- 4/ monseigneur de Theroanne et seigneur de Fou en ses
- 5/ ville, prevosté et chastellerie et resort dudit Fou
- 6/ de toutes et chacunes les receptes, rentes, censes et
- 7/ revenues, prouffiz, droitures et emolumens desdits
- 8/ villes, prevosté et chastellerie, aussi des mises
- 9/ et despenses par lui soustenues a cause d'icelles
- 10/ offices depuis le jour et terme de feste Saint Remy
- 11/ chief d'octobre l'an mil quatre cens quatre
- 12/ vingtz et trois, qu'est la fin du compte precedant
- 13/ cestui jusques au *dernier* jour de septembre mil
- 14/ quatre cens quatre vingtz et quatre, l'ung et
- 15/ l'autre desdits jours inclus quest ung an entier.
  
- 16/ Ledit prevost fait recepte en plusieurs
- 17/ monnoyes en comptant vingt deniers pour
- 18/ gros, douze gros pour franc et le franc
- 19/ vingt solz. Toutes autres monnoyes
- 20/ radmenees et evaluees a cestes.

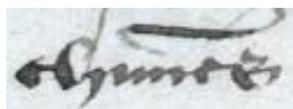
## Abréviations

**Ligne 3** : *notre* :



l'abréviation est classique, « nre » surmonté s'un trait

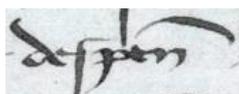
**Ligne 6** : *chacunes* :



seul le a est abrégé ; là encore, un trait

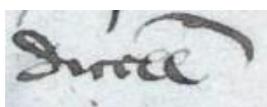
horizontal vient signaler l'abréviation.

**Ligne 9** : *despenses* :



les trois dernières lettres sont abrégées.

**Ligne 9** : *icelles* :

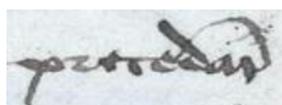


comme pour le mot précédent, les dernières lettres

sont abrégées.

Ici, on lit « dicelles », soit « d'icelles » (« de celles-ci »).

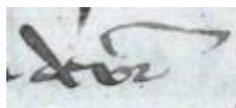
**Ligne 12** : *precedant* :



le n est abrégé ; l'abréviation de « an », « on »

est assez courante.

**Ligne 13** : *dernier* :



les lettres « nie » sont abrégées et remplacées par le

trait horizontal.

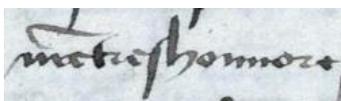
## Formes à retenir

**Ligne 3** : *unzieme* pour onzième.



C'est une orthographe fréquente.

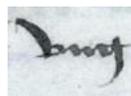
**Ligne 3** : *notretreshonore* :



il faut lire « notre très honoré ».

C'est une formule fréquente à cette époque pour qualifier un grand seigneur.

**Ligne 15** : *ung* pour un.



Cette orthographe est fréquente.